



Résumé du mémoire

présenté au :

**Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral
à la science fondamentale**

Par :

Rachel Lépine et Luc Caron

Pour :

**Le Syndicat des professionnelles et professionnels
de recherche de l'Université Laval
(SPPRUL-CSQ)**

Septembre 2016

*Pour nous joindre : Luc Caron, président du SPPRUL-CSQ, 2305, rue de l'Université, bureau 3109, Pavillon
Maurice-Pollack, Québec Qc G1V 0A6 Tél.: 418-656-2131 poste 8508*

En juin 2016, la ministre des Sciences, l'honorable Kirsty Duncan, lançait un examen indépendant du financement fédéral aux sciences fondamentales. Cet examen vise à évaluer les mécanismes des programmes actuels de soutien aux sciences et aux scientifiques du Canada. Un Comité consultatif est chargé de mener de vastes consultations partout au Canada auprès des différents milieux de la recherche et solliciter l'avis des divers intervenants concernés.

Le SPPRUL-CSQ est un syndicat universitaire qui représente plus de 800 professionnelles et professionnels de recherche. Nous sommes particulièrement interpellés par la question des obstacles qui empêchent les étudiant(e)s, les stagiaires postdoctoraux et le personnel de recherche d'atteindre leurs objectifs de carrière dans les universités.

Par ce mémoire, le SPPRUL-CSQ souhaite faire reconnaître la contribution et le rôle des professionnel(le)s de recherche à l'avancement des connaissances et à la science fondamentale dans les universités canadiennes. Dans cette optique, nous proposons des recommandations et une approche nouvelle comportant des changements importants dans les trois programmes de financement des organismes subventionnaires fédéraux (IRSC, CRSNG et CRSH) qui traduisent, selon nous, une évolution contemporaine de la recherche de pointe dans les universités afin de répondre aux défis soulevés en recherche au cours des prochaines décennies.

Au Québec, les professionnel(le)s de recherche (PR) sont des employé(e)s salarié(e)s des universités ou des centres de recherche affiliés aux universités. Leur salaire dépend principalement des subventions de recherche (fonds ou octrois de recherche), dont le chercheur principal (*principal investigator*) est responsable dans les établissements. On évalue à près de 4 000 le nombre de PR au Québec.

Grâce à leur expérience et à leur présence dans les laboratoires et sur le terrain, ils appuient le travail des professeur(e)s-chercheur(e)s de plusieurs façons. Ils assurent le suivi des projets successifs et favorisent le développement à long terme des axes de recherche d'un(e) professeur(e), d'une équipe ou d'un centre de recherche. Ils font aussi le pont entre les projets de recherche des étudiant(e)s qui arrivent et repartent une fois leurs diplômes obtenus.

Dans les autres provinces canadiennes, contrairement au Québec, il n'existe aucune donnée nationale sur ces derniers, ni dans les universités par ailleurs. Dans ces universités, hormis le Québec où le terme PR est reconnu, il existe différentes appellations qui ont pour effet de nuire à la reconnaissance de la contribution de ces PR à la recherche soit : *research associate*, *research coordinator*, *research analyst*, *research officer*, *research specialist*, *research assistant*, etc. Il y aurait près de 20 000 PR (non-étudiant(e)s) en emploi direct dans l'ensemble des universités du Canada.

Les PR contribuent de façon déterminante à la recherche et à la formation des étudiant(e)s dans toutes les universités du Québec et au Canada. Dans les trois grands secteurs de recherche en sciences au Canada, le travail des PR se compose de diverses activités reliées à la réalisation de la recherche. Selon les données recueillies d'une étude panquébécoise réalisée en 2013, les PR des universités québécoises affichent en moyenne une très grande polyvalence dans les différentes activités associées directement à la production et à la diffusion des connaissances : préparation

d'une demande de subvention, rédaction de rapports de recherche et rédaction d'articles scientifiques.

Au Canada, les premières données colligées auprès d'un échantillon de PR (associé(e)s de recherche ou *research associate*) dans trois grandes universités de recherche hors Québec (Toronto, Simon-Fraser et McMaster) indiquent que la contribution et les activités de recherche réalisées par ces PR ne sont pas différentes de celles de leurs collègues dans les universités québécoises. La rédaction d'articles, la collecte de données, l'encadrement des étudiant(e)s et la rédaction de rapports de recherche regroupent plus des deux tiers des activités de recherche mentionnées par les répondant(e)s dans ces universités.

D'ailleurs, les professionnel(e)s de recherche au Québec et dans le reste du Canada forment une main-d'œuvre flexible, très scolarisée, et en abondance en raison du manque de débouchés dans le milieu professoral. Ils évoluent dans un monde universitaire beaucoup plus complexe et hiérarchisé où la productivité de la recherche est l'indicateur ultime. Paradoxalement, leur statut est toujours aussi précaire, ils sont toujours aussi peu reconnus tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des universités. Ils n'ont pas de sécurité d'emploi, ils ne peuvent pas faire de demandes de subvention, ils n'ont pas accès à des promotions, ils sont écartés des lieux de pouvoir et de décisions. En d'autres mots, ils ne bénéficient pas des mêmes possibilités et des mêmes avantages que les autres corps d'emploi pour faire progresser leur carrière universitaire.

Au Québec, la recherche menée dans les universités s'appuie sur diverses sources de financement autant privées que publiques. La principale source de financement demeure les subventions à la recherche octroyées par les organismes subventionnaires fédéraux et provincial que sont le CRSNG, le CRSH et l'IRSC, d'une part, et les Fonds de recherche du Québec (FRQ), d'autre part.

Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) sont les trois organismes subventionnaires fédéraux qui appuient la recherche, la formation en recherche et l'innovation dans les établissements postsecondaires du Canada. Leur mission est de fournir un appui (soutien financier) aux étudiant(e)s, au corps professoral et aux établissements. Par ailleurs, dans les différentes orientations des plans stratégiques des trois organismes subventionnaires, il n'est fait mention nulle part de soutien au personnel professionnel de recherche non-étudiant dans les universités.

Deux contraintes majeures font actuellement obstacles au soutien des carrières scientifiques de recherche dans les universités canadiennes et à l'emploi du personnel professionnel de recherche non-étudiant dans le cadre des programmes de financement des trois organismes. Fondamentalement, la première contrainte structurelle est liée au mandat même des organismes subventionnaires fédéraux, à savoir le soutien orienté uniquement vers les étudiant(e)s des cycles supérieurs et les stagiaires postdoctoraux et les professeur(e)s-chercheur(e)s des établissements.

La deuxième contrainte structurelle est liée aux contraintes administratives qui découlent du mandat des organismes et à l'utilisation que peuvent faire les titulaires d'une subvention des fonds qu'ils reçoivent. En effet, les programmes de financement du CRSH et CRSNG, y compris les

Chaires de recherche du Canada, bien qu'ils autorisent les dépenses en salaire pour du personnel professionnel de recherche non-étudiant (dans la rubrique «autre»), limitent leur embauche à des tâches de coordination très précises (administratives, de liaison, de coordination et de supervision d'étudiant(e)s) et qui doivent être fortement justifiées dans la demande de subvention.

En d'autres termes, les argents disponibles en salaire sont dédiés presque exclusivement aux étudiant(e)s et aux stagiaires postdoctoraux. Il s'agit là d'une contrainte financière majeure pour les chercheur(e)s, car faute de personnel qualifié et expérimenté, il n'est pas rare que ces derniers utilisent n'importe quel autre fonds disponible pour payer le salaire de PR sur des projets financés par le fédéral. Par exemple, on transforme des postes de personnel professionnel de recherche en offre de stagiaire postdoctoral pour pouvoir engager la personne convoitée.

Nous proposons une nouvelle approche fondée sur la reconnaissance d'équipe où chaque acteur (professeure-chercheure, professionnel(le) de recherche, étudiant(e), stagiaire postdoctorale ou autre) est reconnu pour sa contribution au projet de recherche. Ce sont des changements importants qui doivent être faits et qui s'inscrivent dans la réalité actuelle des études supérieures et dans l'organisation du travail de la recherche subventionnée universitaire. Pour ce faire, les programmes de financement des organismes subventionnaires doivent permettre de payer spécifiquement le salaire des professionnel(le)s de recherche.

Quand on considère la contribution fondamentale des PR au développement des connaissances et de la recherche fondamentale, on se demande pourquoi cette catégorie d'emploi demeure si peu visible, méconnue et, trop souvent, mal financée. Nous croyons que la mission des organismes subventionnaires fédéraux doit plus que jamais inclure le soutien aux carrières scientifiques de recherche dans les universités canadiennes et favoriser le maintien en emploi du personnel professionnel de recherche hautement qualifié dans les établissements.

Au moment où les étudiant(e)s titulaires d'un doctorat et les stagiaires postdoctoraux ont de faibles chances d'obtenir un poste de professeur(e) dans une université, il nous semble plus qu'opportun que le mandat des trois organismes subventionnaires s'ouvre au soutien des carrières scientifiques de recherche dans les universités canadiennes. Est-il utile de rappeler l'investissement social, humain et financier que représentent les études supérieures et postdoctorales? Après plusieurs années consacrées à un domaine de recherche, il apparaît normal de vouloir poursuivre une carrière universitaire. Il est plutôt surprenant de constater qu'il y ait une telle déresponsabilisation collective face au désespoir de nombreux jeunes adultes qui ne se trouvent pas d'emploi à la hauteur de leur qualification et de leur intérêt pour la recherche scientifique.

Recommandations (SPPRUL-CSQ)

- Élargir la mission des organismes subventionnaires fédéraux pour y inclure le soutien au personnel professionnel de recherche afin de préserver une recherche plus performante et offrir des carrières de qualité à la jeunesse scientifique au Canada
- Rééquilibrer les investissements dans le capital humain, les infrastructures et les équipements
- S'assurer que les sommes dédiées au personnel professionnel de la recherche le soit vraiment
- Augmenter la durée des subventions (minimum 5 ans)
- Assurer une participation de professionnel(le)s de la recherche aux comités consultatifs de la recherche au fédéral
- Stabiliser les équipes performantes
- Proposer l'utilisation d'un même terme pour désigner le personnel professionnel de recherche afin de clarifier leur situation et leur statut dans les universités au Canada et pour les demandes de subventions
- Clarifier la possibilité d'engagement des professionnel(le)s de recherche dans les demandes de subventions (ex. mettre des règles claires, nommer les PR dans les formulaires de demande de subvention)
- Limiter les contrats des stagiaires postdoctoraux comme personnel professionnel de recherche salarié sur les projets de recherche qui ne font pas partie de leur formation ou qui ne sont pas en lien avec leur domaine de recherche
- Offrir des programmes de subventions qui permettent aux chercheur(e)s de payer spécifiquement le salaire du personnel professionnel de recherche
- Permettre à des PR ayant une expérience reconnue dans leur domaine d'expertise de faire des demandes de subventions sur des projets de recherche à titre de co-candidat et qu'ils puissent recevoir un salaire à même la subvention pour laquelle ils ont présenté une demande, notamment dans les programmes de subvention du CRSH et du CRSNG.
- Pour être admissible à présenter des demandes de subventions, les universités canadiennes devront reconnaître le statut de chercheur(e) aux PR dans leur établissement.

Pour nous joindre : Luc Caron, président du SPPRUL-CSQ, 2305, rue de l'Université, bureau 3109, Pavillon Maurice-Pollack, Québec Qc, G1V 0A6 Tél.: 418-656-2131 poste 8508